

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 février 2010

L'an deux mil dix, le 13 février, à onze heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, ANQUETIL Stéphanie, BARBE Eric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, LACHÈVRE Jean-Pierre, LEROND Maurice, ROUÉ Georges,

Absents excusés : FOUQUES Jacques (pouvoir à LACHÈVRE Jean-Pierre), GRANDIN Bénédicte, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette, THIBERGE Pascal (pouvoir à ROUÉ Georges)

Le Conseil a choisi Georges ROUÉ comme secrétaire de la séance.

Programme de voirie 2010 – Chemin du Martrait et Chemin du Mont

Le maire informe le conseil municipal du mauvais état de certaines voies communales. Il précise que le revêtement de la chaussée du Chemin du Martrait et de la placette à laquelle il mène est particulièrement dégradé à tel point que la sécurité des automobilistes n'est plus optimale. Il indique également que la partie terminale du Chemin du Mont situé en zone urbaine récente n'a jamais été achevée et ne comporte qu'une chaussée provisoire peu favorable à la bonne circulation des véhicules.

En conséquence, le maire propose à la commune de procéder à :

- des travaux de réfection de voirie sur le chemin du Martrait dans le secteur ouest du Bourg
- l'achèvement de la voirie dans le secteur sud du lotissement du Mont
- quelques aménagements connexes dans ces deux secteurs.

Deux projets sont ainsi proposés :

- Le projet dans le secteur ouest du Bourg

Il consiste à refaire à neuf la chaussée sur une partie du Chemin du Martrait et au niveau de la placette sur une surface totale de 1 100 m²

- Le projet dans le secteur du lotissement du Mont

Il s'agit de reprendre la chaussée provisoire du chemin du Mont pour en faire une chaussée durable et procéder à quelques aménagements connexes sur une petite aire de stationnement et la desserte d'un logement récent sur une surface globale de 850 m²

Dans les deux cas les travaux envisagés sont les suivants :

- Démontage et découpage de chaussée
- Terrassement, nivelage et profilage du terrain et des voies
- Mise à niveau des chambres et des regards de visite des réseaux
- Réalisation d'une couche de roulement en enrobé

Pour le lotissement du Mont, des travaux pour canaliser les eaux de pluie et éviter la stagnation des eaux provenant du ruissellement seront aussi nécessaires.

Sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser ces deux opérations. Il inscrit donc les deux projets dans les dépenses budgétaires de l'année en cours et sollicite l'aide de l'État au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) pour une subvention de 30 % des dépenses éligibles qui représentent une somme totale de 41 841 €.

Le montant total du programme de voirie 2010 est de 47 121 € H.T. Le conseil municipal s'engage à autofinancer en totalité la dépense hors subventions de ce programme quel qu'en soit le montant et à financer la TVA correspondante qui s'élève à 8 764,50 €.

La période de réalisation des travaux sera comprise entre juillet 2010 et avril 2011.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21 du budget principal de la commune. Le conseil municipal autorise le maire à passer tous actes et signer toutes pièces relatifs à ces travaux.

La séance est levée à l'issue du seul objet de l'ordre du jour.